



Mairie de Saint-Joseph  
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT N°60/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

|   |    |  |
|---|----|--|
| Date de convocation :                   | la | L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2 <sup>ème</sup> alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.   |
| Le 09 décembre 2019                     |    |  |
| <b>Nombre de conseillers municipaux</b> |    |  |
| En exercice                             | 33 | <i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.  |
| <b>En début de séance :</b>             |    |  |
| Présents                                | 10 | <u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.  |
| Procurations                            | 1  |  |
| Excusés                                 | 2  | <i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)   |
| Non excusés                             | 20 |  |
| <b>En cours de Séance :</b>             |    |  |
| Présents                                | 13 | <i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.  |
| Procurations                            | 1  |  |
| Excusés                                 | 2  |  |
| Non excusés                             | 17 |  |
|   |    | <i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), |

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**CREATION D'UN EMPLOI POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (RSSI) ASSURANT LA FONCTION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

Le maire expose :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant que cette dernière doit garantir la sécurité de son système d'information et des données informatiques qu'elle récolte et utilise quotidiennement, la création d'un poste Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est donc nécessaire.

La mission principale du RSSI consiste à vérifier et à valider la conformité des applications, des systèmes et des usages à la politique de sécurité de la collectivité (prévention, protection, défense) ainsi que veiller à son application.

Dans le même temps, le choix initialement retenu par Saint-Joseph au mois de juin 2018 de mutualiser avec la CACEM (entre la CACEM, le Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher) la mission du Délégué à la Protection des Données (DPO) nouvelle fonction imposée par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'est avéré inadapté, eu égard à l'importance des tâches à accomplir par ce dernier, lequel doit veiller au respect des obligations légales de la Loi Informatique et Libertés et du règlement édicté par l'Union Européenne sur la protection des données à caractère personnel.

Pour répondre à cette double problématique, il est donc nécessaire de créer un emploi de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) assurant la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD) au sein de la commune de Saint-Joseph, sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction Générale des Services.

.....  
**Le Conseil Municipal,**


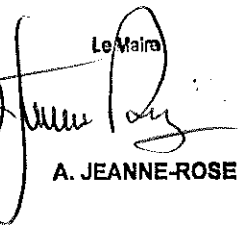
**DECIDE, à l'unanimité,**

**DE CREER** l'emploi de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information assurant la fonction de Délégué à la Protection des Données à temps complet  
**D'INSCRIRE** les crédits y afférents au budget de la collectivité

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

 Le Maire  
  
A. JEANNE-ROSE